



Monsieur Thomas FATOME
Directeur général
Caisse Nationale d'Assurance Maladie
50 avenue du Pr André Lemierre
75986 Paris Cedex 20

Mail avec AR à :
thomas.fatome@assurance-maladie.fr

Paris, le 12 décembre 2024

Monsieur le Directeur général,

Alors qu'un accord a été négocié dans le cadre du transfert des personnels des centres de santé et de santé dentaire gérés par les CPAM et la CRAMIF, accord qui dans son article 3 prévoit que *« Dans le cadre des situations visées à l'article 2 du présent accord, le transfert du contrat de travail ne constitue pas une circonstance ouvrant la possibilité d'une procédure de licenciement économique ou de licenciement pour insuffisance professionnelle. »*,

Alors que la CNAM s'est engagée à maintenir les dotations des centres de santé et de santé dentaire *a minima* durant la période de la COG actuelle,

Nos Fédérations ont été alertées récemment de la volonté de la CPAM de Paris de fermer le service radiologie avec des licenciements collectifs. Dans le même temps, la CRAMIF a annoncé sa volonté de fermer, dans les prochains mois les services : de radiologie, d'ophtalmologie, de kinésithérapie, de dermatologie, d'endocrinologie, de gastro-entérologie... ce qui représenterait *a minima* 25 suppressions de postes.

Ces deux annonces ont un point commun : la CNAM qui est à la manœuvre. En effet, les représentants du personnel de ces deux organismes ont appris que ces décisions émanaient de la CNAM.

Les Fédérations CGT, FO et CFDT sont résolument opposées à ce projet qui, en plus de menacer les emplois des salariés, réduirait l'accès aux soins des assurés parisiens.

Le centre de santé de Stalingrad, au même titre que celui de Réaumur existent depuis les années 60 et proposent une offre de soins exhaustive et de qualité, basée sur la justice sociale et l'égal accès aux soins. En effet, les professionnels de santé y sont conventionnés en secteur 1 et une large partie du public reçu est en situation de précarité.

Dans un contexte où l'accès aux soins est de plus en plus compliqué, cette décision de la CNAM est insupportable et incompréhensible en matière de santé publique.

Nos Fédérations exigent l'abandon de ce projet et le maintien de tous les services des centres de soins de la CPAM de Paris et de la CRAMIF par l'attribution des moyens budgétaires assurant l'équilibre des comptes et par la réalisation des d'investissements essentiels et indispensables.

Veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

Les Fédérations CGT, FO et CFDT